



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

PLAN PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES 2009 - 2013

3 février 2009



SOMMAIRE

→	AXE 1	Mieux évaluer le bilan énergétique des exploitations agricoles	4
→	AXE 2	Diffuser massivement les diagnostics énergie	5
→	AXE 3	Améliorer l'efficacité énergétique de l'agroéquipement	6
→	AXE 4	Améliorer l'efficacité énergétique des productions agricoles	7
→	AXE 5	Promouvoir la production d'énergies renouvelables	8
→	AXE 6	Prendre en compte les spécificités des DOM	9
→	AXE 7	Promouvoir la recherche et l'innovation	10
→	AXE 8	Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale et communiquer sur l'amélioration de la performance énergétique	11

PLAN PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES 2009 – 2013

De 1990 à 2003, les cours du baril de pétrole ont oscillé en moyenne mensuelle entre 13 \$ et 29 \$. A partir de janvier 2004, la barre des 30 \$ est franchie, puis celle de 50 \$ en mars 2005, 70 \$ en avril 2006, 80 \$ en octobre 2007...jusqu'à atteindre le prix record de 145 \$ le baril en juillet 2008. L'ensemble des produits pétroliers et ceux dérivés du pétrole ont suivi cette tendance.

Si on constate depuis peu une baisse du cours du baril, les experts s'accordent à voir le marché de l'énergie durablement tendu compte tenu notamment de la raréfaction des ressources, de la croissance de la demande des pays émergents, des faibles marges de manoeuvre d'accroissement de l'offre, et de la dimension géopolitique du marché du pétrole. A titre d'illustration, la commission énergie dans son exercice intitulé « Perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020 2050 » (septembre 2007) a retenu comme hypothèse un prix du Brent entre 50 et 80 \$/baril jusqu'en 2015, entre 100 et 150 \$/baril de 2015 à 2030 et d'environ 100 \$/baril au delà.

L'agriculture française, compte tenu de sa consommation d'énergie directe (3 Mtep par an) et d'énergie indirecte, est confrontée à ce renchérissement de l'énergie. La consommation finale d'énergie directe de la branche agriculture (hors IAA) est constituée pour les 2/3 de la consommation des tracteurs et moteurs et pour un tiers de celle des serres, bâtiments d'élevage (bloc de traite, chauffage, ventilation, matériel d'alimentation), séchoirs et matériels d'irrigation. A ces consommations directes s'ajoutent les consommations indirectes, à travers surtout l'utilisation d'intrants (engrais, aliments du bétail) et l'incidence énergétique des investissements en bâtiments et matériels.

Au stade de la production agricole, l'évolution des indices des prix d'achat de l'énergie-lubrifiants et des engrais simples azotés traduit, à titre d'exemple, ce renchérissement de l'énergie ; l'indice est passé de 100 en 2004 à 186 en juin 2008 pour le poste énergie-lubrifiants et de 116 à 208 pour les engrais simples azotés entre ces mêmes dates.

Aussi, l'augmentation de la facture énergétique pèse lourdement sur les exploitations agricoles, en particulier pour certaines productions (maraîchage et horticulture sous serre, élevage hors-sol).

C'est dans ce contexte que le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est intéressé dès 2005 à la performance énergétique des exploitations ; ainsi diverses études ont été réalisées sur l'autonomie énergétique en France (décembre 2006) et dans l'Union européenne (juin 2007). Il s'agissait en particulier de réfléchir au moyen d'adapter durablement les pratiques agricoles à ce nouveau contexte énergétique.

Les politiques européennes en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique illustrées par le triple objectif de 20% à horizon 2020 (réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, réduction de 20% de la consommation énergétique globale, et augmentation de 20% de la production d'énergie renouvelable) et le plan Climat 2004-2012, actualisé en 2006, orientent également les actions à mener dans le secteur agricole dans le sens de la performance énergétique et de l'atténuation de son impact environnemental. L'agriculture occupe en effet une place importante dans l'atténuation des effets du changement climatique car elle peut réduire ses émissions de gaz à effet de serre (surtout le méthane et le protoxyde d'azote), substituer des produits d'origine fossile par des énergies renouvelables et stocker du carbone dans les sols ou la biomasse forestière.

Conscient que l'amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles est un enjeu économique et environnemental majeur, le ministre Michel Barnier a initié, dès juillet 2007, une réflexion sur un plan de performance énergétique des exploitations agricoles.

A l'issue des conclusions du Grenelle de l'environnement, la performance énergétique des exploitations agricoles a été inscrite comme un des plans d'action du chantier 15 « Agriculture écologique et productive » piloté par le ministère de l'agriculture et de la pêche.

Les travaux du comité opérationnel consacré à ce sujet ont prolongé la réflexion initiale du ministère dans un cadre concerté. La profession agricole et l'ensemble des parties prenantes ont participé activement aux travaux de novembre 2007 à mars 2008. Des propositions ont été remises à Michel Barnier le 20 mars 2008.

A l'issue de la table ronde du 9 juin 2008 consacrée à l'énergie, le ministre a installé des groupes de travail chargés d'approfondir les modalités de mise en oeuvre du plan.

Le plan performance énergétique est donc la traduction des réflexions et des concertations conduites par le ministère de l'agriculture et de la pêche depuis plusieurs mois. Il concrétise l'atteinte de l'objectif énoncé dans l'article 28 du projet de loi de programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement « d'accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013 ».

L'importance de cet enjeu pour la compétitivité de l'agriculture française a justifié qu'il soit retenu, sur proposition du ministère de l'agriculture et de la pêche, dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Il fait également l'objet de conventions avec de nombreux partenaires comme l'ADEME, l'APCA, EDF, la FNCUMA, Sofiprotéol, Cristal Union et GDF/Suez. Il témoigne d'un engagement collectif, public et privé, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, pour préparer l'avenir de l'agriculture française.

Ce plan a vocation à améliorer l'évaluation de la consommation d'énergie (axe 1) et à diffuser massivement les diagnostics énergie adaptés à l'agriculture (axe 2). Le plan prévoit des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique au niveau de l'agroéquipement (axe 3) et de la production agricole (axe 4). Les énergies renouvelables font l'objet de plusieurs actions (axe 5). Le plan comporte un volet spécifique aux départements d'outre-mer (axe 6), un volet relatif à la promotion de la recherche et de l'innovation (axe 7) et enfin un suivi de la mise en oeuvre des actions et la communication (axe 8).

Le réseau d'exploitations agricoles des lycées et l'enseignement technique agricole auront un rôle d'impulsion et de démonstration.

Il fera l'objet d'un suivi des avancées nationales et régionales au sein d'une instance de concertation et de suivi, placée auprès du ministère chargé de l'agriculture.

→ AXE 1

MIEUX ÉVALUER LE BILAN ÉNERGETIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La connaissance précise de la consommation d'énergie est importante pour mieux cerner l'utilisation en agriculture des différentes formes d'énergie, aussi bien à l'échelle de ce secteur économique qu'à celle des exploitations agricoles. Elle est également indispensable pour identifier les marges de progrès et apprécier l'impact des actions de performance énergétique. Une amélioration de l'évaluation de la consommation d'énergie passe par un renforcement des dispositifs de collecte et de traitement des données, une actualisation de la connaissance statistique et la production de références et de connaissances.

RENFORCER LA COLLECTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES SUR L'ÉNERGIE AFIN D'AMÉLIORER LA CONNAISSANCE STATISTIQUE

Le dispositif actuel fournit de précieuses informations sur la consommation finale d'énergie de l'agriculture (données de l'observatoire de l'énergie) et les quantités physiques de certains produits pétroliers consommés à l'échelle des exploitations agricoles (données du RICA). Il mérite d'être actualisé et renforcé.

Outre les données du RICA, la connaissance statistique de l'énergie en agriculture repose essentiellement sur une enquête de 1992 portant sur la consommation d'énergie des exploitations agricoles et des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA). Une actualisation de la connaissance statistique est donc nécessaire. Elle doit porter tant sur le volet consommation que sur celui, relativement récent, de la production d'énergies renouvelables.

ACTIONS

- Améliorer l'évaluation macro-économique de la consommation finale de l'énergie de l'agriculture.
- Élargir les indicateurs de la consommation d'énergie à l'échelle des exploitations agricoles.
- Réaliser des enquêtes sur la consommation d'énergie.
- Améliorer la connaissance statistique de la production d'énergies renouvelables et de la consommation d'énergie dans les exploitations agricoles.

PROMOUVOIR LA PRODUCTION DE RÉFÉRENCES ET DE CONNAISSANCES

La thématique de l'énergie en agriculture est relativement récente. Pour palier au constat d'un manque de références de terrain et de connaissances sur ce sujet, il convient de valoriser les données qui seront issues du diagnostic énergie des exploitations agricoles et de façon plus générale de promouvoir la production de références. Dans certains domaines encore peu explorés, il faut se donner les moyens de combler les lacunes de connaissance.

ACTIONS

- Valoriser les données issues des diagnostics énergie des exploitations agricoles et promouvoir la diffusion de références
- Réaliser des études, notamment pour préciser les références et les possibilités d'amélioration dans des filières moins bien connues.

→ AXE 2

DIFFUSER LARGEMENT LES DIAGNOSTICS « ÉNERGIE »

Le diagnostic énergie réalisé tant à l'échelle globale de l'exploitation qu'au niveau d'un atelier de production, d'un matériel ou d'un bâtiment, constitue la clé de voûte du plan performance énergétique. Il permet en effet de faire un état des lieux de la consommation d'énergie et surtout d'identifier les marges de progrès et les actions que les agriculteurs peuvent réaliser pour améliorer la performance énergétique de leur exploitation, de leur production, de leur matériel ou de leur bâtiment. Ces actions peuvent porter sur l'adoption de pratiques plus économes en énergie (réduction des intrants azotés, modification des itinéraires techniques, ...), sur l'utilisation d'équipements qui améliorent la performance énergétique, et dans certains cas elles peuvent se traduire par la production d'énergies renouvelables.

L'amélioration des performances énergétiques passe donc nécessairement par des diagnostics et la mise en oeuvre des préconisations qui en découlent. Ces diagnostics seront réalisés dans le cadre du dispositif national de diagnostic mis en place par le ministère de l'agriculture et de la pêche. Ils pourront faire l'objet d'une mise en oeuvre collective.

Les personnes habilitées à effectuer les diagnostics pourront disposer d'un outil de diagnostic de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des exploitations agricoles co-construit avec la profession agricole, avec l'appui de l'ADEME et du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Les diagnostics réalisés à l'échelle des ateliers de production, du matériel et du bâtiment permettent d'identifier les leviers d'actions adaptés à cette échelle d'analyse. Ils viennent en complément du diagnostic énergie réalisé à l'échelle de l'exploitation agricole. De même, à l'échelle des territoires, l'utilisation d'outil d'analyse des gaz à effet de serre et de l'énergie dans les secteurs agriculture et forêt contribue à établir le bilan énergie et carbone d'un « pays », d'un parc naturel, d'un département et permet de simuler l'impact d'actions.

L'utilisation de ces différents outils sera encouragée.

ORGANISER LES OPÉRATIONS DE DIAGNOSTIC ÉNERGIE DES EXPLOITATIONS

Afin de développer les diagnostics « énergie » des exploitations agricoles, il convient de mettre en place un dispositif incitatif permettant d'atteindre l'objectif des 100 000 exploitations diagnostiquées en 2013.

ACTIONS

- Mettre en place un dispositif de diagnostic énergie performant.
- Assurer le suivi – évaluation de ce dispositif.

INCITER À LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS ÉNERGIE

Pour généraliser les diagnostics, il est nécessaire, en plus de l'incitation financière, de prévoir une articulation avec les aides à l'investissement et de favoriser les opérations collectives.

ACTIONS

- Mettre en place un mécanisme d'incitation du diagnostic.
- Conditionner l'attribution des aides aux investissements liés à l'énergie à la réalisation d'un diagnostic énergie.
- Inciter à l'organisation d'opérations collectives.

SOUTENIR ET PROMOUVOIR LA DIFFUSION DES OUTILS DE DIAGNOSTIC ÉNERGIE

Les outils de diagnostic énergie sont d'une grande utilité pour analyser la consommation d'énergie et de gaz à effet de serre, pour identifier les marges de progrès et les actions à mettre en oeuvre aux différents niveaux (atelier de production, exploitation, territoire). Il est indispensable de favoriser la diffusion de ces différents outils d'aide à la décision.

ACTIONS

- Mettre à la disposition des organisations professionnelles agricoles, des associations et de l'ensemble des acteurs, un outil commun de diagnostic énergie – gaz à effet de serre au plus tard le 1^{er} janvier 2010.
- Promouvoir la diffusion d'outils de diagnostic énergie adaptés aux ateliers de productions, aux bâtiments d'élevage, à l'agro-équipement et aux territoires.

→ AXE 3

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'AGROÉQUIPEMENT

La consommation de fioul par les tracteurs est la principale source de dépense d'énergie directe dans les exploitations agricoles. Les actions conduites au niveau de l'agro-équipement constituent donc un enjeu majeur pour l'amélioration de la performance énergétique. Elles portent en particulier sur les performances énergétiques des machines agricoles, sur le contrôle et le réglage des machines (bancs de testage de tracteurs) et sur l'évolution des pratiques (conduite économe, mutualisation du matériel).

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES MACHINES AGRICOLES

L'information sur les performances énergétiques des machines agricoles est nécessaire pour orienter le marché vers des équipements d'une plus grande efficacité énergétique. Cette information permettra en effet aux constructeurs, aux distributeurs et aux utilisateurs de faire évoluer le marché dans cette direction. Le plan performance énergétique vise, à titre informatif, l'élaboration d'une classification énergétique des tracteurs neufs et des tracteurs d'occasion, à titre informatif.

ACTIONS

- Élaborer une classification énergétique des tracteurs neufs.
- Élaborer une classification énergétique des tracteurs d'occasion.

DÉVELOPPER LE CONTRÔLE ET LE RÉGLAGE DES MACHINES AGRICOLES

La consommation de fioul peut être significativement diminuée, notamment par le contrôle et le réglage des machines agricoles. On estime par exemple qu'une économie de 900 litres de carburant peut être envisagée par an pour un tracteur de 100 Ch effectuant 600 h/an, ce qui représente 3,5 tonnes de CO₂ non émis. Au-delà des seuls tracteurs agricoles, la question du contrôle et du réglage se pose plus globalement pour l'ensemble des machines agricoles.

ACTIONS

- Développer le contrôle et le réglage des tracteurs.
- Encourager le réglage des autres machines agricoles.

ENCOURAGER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Les organisations professionnelles se mobilisent déjà pour faire évoluer les pratiques agricoles vers une plus grande sobriété énergétique. Le plan vise plus précisément à promouvoir auprès des agriculteurs la conduite économe et la mutualisation du matériel agricole. Cette dernière favorise l'accès à du matériel plus performant ayant des meilleurs rendements énergétiques et permet de diminuer la facture énergétique.

ACTIONS

- Promouvoir les formations à la conduite économe.
- Promouvoir la mutualisation du matériel agricole.

→ AXE 4

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

En complément des actions portant sur l'agro-équipement, il convient d'accorder une attention particulière à l'amélioration de l'efficacité énergétique de la production agricole en agissant sur la conduite des productions. Le développement des certificats d'économie d'énergie constitue également un volet important de l'amélioration de l'efficacité énergétique de la production agricole.

ENCOURAGER LES INVESTISSEMENTS ET L'AMÉLIORATION DES OUTILS DE PRODUCTION VISANT À ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Il existe dans les différentes productions agricoles (productions sous serre, élevage bovin, élevage porcin, volailles, ...) des marges d'amélioration de l'efficacité énergétique qui passent par l'utilisation de techniques plus performantes, par l'amélioration des outils de production et par la modification des pratiques agricoles.

ACTIONS

- Mettre en place un mécanisme d'aide aux investissements en économie d'énergie
- Encourager l'amélioration des outils de production

ENCOURAGER LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES INTRANTS

Les consommations d'énergie indirecte représentent environ 60% de la consommation énergétique totale des exploitations. Elles sont très largement dues à l'utilisation d'intrants, en particulier les engrais azotés. Il convient donc de poursuivre les efforts faits par les agriculteurs et les organisations professionnelles agricoles pour réduire l'excédent azoté, sans pour autant affecter le niveau de production. Une plus grande introduction des légumineuses dans les rotations permettra également de réduire la fertilisation azotée minérale.

ACTIONS

- Poursuivre l'amélioration des pratiques de fertilisation par l'utilisation des méthodes et outils de pilotage des cultures.
- Favoriser le retour au sol des déchets organiques avec une valorisation agronomique de l'apport fertilisant.
- Inciter au développement des légumineuses.

DÉVELOPPER L'UTILISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Les trois premières opérations standardisées d'économies d'énergies adaptées à l'agriculture (contrôle et réglage des tracteurs, ballon d'eau chaude de type open buffer pour les serres maraîchères, et ordinateur climatique pour les serres maraîchères et horticoles) ont été publiées (arrêtés du 22/11/2007 et du 28/07/08) ; de nombreux équipements et actions pourraient venir les compléter. Il convient d'encourager la montée en puissance de ce dispositif en assurant la valorisation économique des certificats d'économie d'énergie et en élargissant le nombre d'opérations adaptées à l'agriculture.

ACTIONS

- Optimiser l'utilisation des certificats d'économie d'énergie.
- Élargir le nombre d'opérations standardisées adaptées à l'agriculture.

→ AXE 5

PROMOUVOIR LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'agriculture offre de réelles possibilités de production d'énergies renouvelables à travers les nombreuses ressources dont elle dispose : effluents d'élevage et résidus de cultures utilisables dans les installations de méthanisation, biomasse agricole et forestière utilisables dans les chaudières, toitures utilisables pour poser des panneaux photovoltaïques thermiques et solaires. Au-delà de l'intérêt que comporte la production d'énergies renouvelables pour l'autonomie énergétique de l'agriculture, c'est aussi la contribution du secteur agricole à l'atteinte de l'objectif de 20% d'énergies renouvelables à horizon 2020 qui est en jeu.

Assurer la promotion des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles, parmi lesquelles la méthanisation agricole occupe une place privilégiée, constitue un axe fort du plan performance énergétique. Cela passe notamment par la promotion de certains équipements et la sécurisation des projets d'investissement.

PROMOUVOIR LA MÉTHANISATION AGRICOLE

Les avantages de la méthanisation agricoles sont nombreux (production d'électricité et de chaleur, réduction des émissions de méthane, utilisation des effluents d'élevage avec une diminution des nuisances olfactives, contribution à une gestion territoriale des déchets, possibilité d'utilisation des digestats à des fins agronomiques....) et pour autant cette technique peine à se diffuser.

La multiplication du nombre de projets, constatée depuis la révision du tarif d'achat de l'électricité (juillet 2006), doit être soutenue par l'action des pouvoirs publics pour créer les conditions favorables à l'expansion de cette technique. Il s'agit en particulier d'améliorer le cadre réglementaire et administratif, de conforter les porteurs de projets et d'ouvrir des chantiers d'avenir (utilisation des digestats en substitution aux engrais azotés, injection du biogaz dans le réseau de gaz naturel, tarif d'achat spécifique à la méthanisation agricole).

ACTIONS

- Adapter l'environnement réglementaire et administratif.
- Promouvoir la formation à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Capitaliser les expériences et créer une base de données nationale des installations de méthanisation agricole.
- Caractériser techniquement les digestats en vue de leur bonne utilisation en agriculture en substitution aux engrais azotés.
- Lever les obstacles au transport et à l'injection du biogaz dans le réseau de gaz naturel.
- Proposer un tarif d'achat de l'électricité spécifique à la méthanisation agricole utilisant des effluents d'élevage.
- Soutenir l'investissement dans des projets de méthanisation agricole.

PROMOUVOIR CERTAINS ÉQUIPEMENTS ET SÉCURISER LES PROJETS

En complément des actions menées en faveur de la méthanisation, il faut assurer une plus grande diffusion de certains équipements visant la production d'énergies renouvelables ; il s'agit en particulier des chaudières à biomasse, des chauffe-eau et du séchage solaires.

De façon plus générale les porteurs de projets et l'accompagnement technique doivent disposer des documents, outils et méthodes sécurisant leurs initiatives.

Parmi les travaux à conduire prioritairement figurent pour le photovoltaïque une charte de l'installation et pour la méthanisation un document de cadrage de l'évaluation économique des études de faisabilité, ainsi qu'un guide de préconisations techniques.

ACTIONS

- Soutenir l'investissement dans certains équipements.
- Adapter le contrat de production d'électricité issue de la cogénération.
- Promouvoir les documents, outils et méthodes à destination des porteurs de projet et de l'accompagnement technique.

→ AXE 6

PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES DOM

Les départements d'outre-mer présentent des particularités au niveau géographique, économique, agricole (caractéristiques des filières et des exploitations agricoles) et du contexte énergétique (dépendance vis à vis des énergies fossiles et des intrants, potentialités pour la production d'énergies renouvelables solaire, hydraulique et éolien).

La déclinaison du plan performance énergétique des exploitations agricoles dans les DOM passe par une prise en compte des spécificités de ces territoires. Elle se traduit dans le plan notamment par l'état des lieux de la consommation d'énergie en agriculture et le soutien à des opérations pilotes (diagnostic énergie, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables).

ACTIONS

- Identifier les marges de progrès et les leviers d'actions dans les principales filières de production (banane, canne à sucre, riz, élevage).
- Réaliser des opérations collectives pilotes de diagnostic énergétique des exploitations agricoles.
- Encourager les expériences pionnières d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'agroéquipement et de la production agricole.
- Soutenir les opérations pilotes de production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, méthanisation) conduites sur les exploitations agricoles.
- Développer la valorisation de la bagasse de canne à sucre.

→ AXE 7

PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'axe n°7 du plan de performance énergétique est d'une grande importance pour préparer l'avenir. En effet pour aider les exploitations agricoles à s'adapter aux enjeux énergétiques et climatiques de demain, il est indispensable d'accentuer les efforts de recherche et d'innovation dans des domaines aussi variés que le machinisme agricole, les systèmes de production, les techniques culturales, les technologies utilisées pour optimiser la consommation d'énergie, l'optimisation de la consommation de l'énergie dans les bâtiments, dans les serres, etc.

ACTIONS

- Préciser les besoins de recherche et d'innovation.
- Encourager la diffusion des méthodes, outils, connaissances, techniques visant l'amélioration de la performance énergétique.
- Soutenir les initiatives visant un changement de modèle énergétique et l'adoption d'innovations énergétiques.

→ AXE 8

ORGANISER LE SUIVI NATIONAL DU PLAN ET SA DÉCLINAISON TERRITORIALE, ET COMMUNIQUER SUR L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

La consolidation d'une nouvelle gouvernance dans l'esprit du Grenelle, une forte implication et mobilisation des acteurs publics, privés et associatifs au niveau national et surtout au niveau régional sont des clefs de la réussite du plan performance énergétique. Des actions de communication permettront de valoriser les efforts réalisés par les agriculteurs et les organisations professionnelles agricoles.

ACTIONS

- Rassembler au sein d'un comité de suivi, piloté par le ministre chargé de l'Agriculture, les acteurs administratifs, professionnels et non professionnels parties prenantes de la performance énergétique.
- Mettre en place sous la présidence du Préfet de région (DRAAF) une instance de concertation et de suivi de la déclinaison régionale du plan performance énergétique.
- Mettre en place un plan de communication sur les actions de performance énergétique des exploitations agricoles.